



www.2017boudryenvedette.com



« édition 2020 »

2017boudryenvedette@gmail.com

Contrat d'engagement

Entre d'une part,

L'organisateur : « 2017, Boudry en vedette » - « 2017, Pavés en folie – édition 2020 »

Responsable : Christian Küffer – Rue Louis Favre 53 – 2017 Boudry

Tél. 032 842 59 16 / 079 759 29 67

e-mail 2017boudryenvedette@gmail.com

Et d'autre part,

Le contractant : _____

Responsable : _____

Tél. _____ e-mail _____

Genre d'animation : _____

Manifestation

« 2017 Pavés en folie - édition 2020 »

Samedi 12 septembre 2020 de 10h00 à 18h00

Pour les artistes, talents et groupes

Le contractant s'engage à participer et à fournir la prestation pour laquelle il s'est inscrit, aux heures et aux lieux qui lui sont attribués, dans la durée prévue.

Pour les stands

Le contractant s'engage à participer et à exploiter son stand durant toute la durée de la manifestation.

Rétribution

Les artistes, talents et groupes sont rétribués au chapeau, au cours ou en fin de leur prestation, sous leur propre responsabilité. Les taxes de la Suisse sont de la responsabilité du contractant.

Les artistes, talents et groupes s'engagent à respecter l'horaire défini par l'organisateur.

Stands

Les sociétés, associations et privés fourniront le matériel qui leur est nécessaire, tente, table, frigo, parasol, etc. L'organisateur mettra à disposition en plusieurs points de la ville des tableaux électriques installés par ELI10. Un forfait symbolique de CHF 50.00 sera encaissé auprès des stands utilisant de l'électricité. Le raccordement du stand au tableau électrique est à organiser par le contractant. La diffusion de musique dans les stands n'est pas autorisée. Le montage des stands se fera le samedi matin 12 septembre avant 10h00. Le démontage dès la fin de la manifestation, soit après 19h00. Le nettoyage de chaque emplacement se fera par le contractant.

Redevances et Émoluments

- Pour les stands vendant de la nourriture ou des boissons non alcoolisées consommées sur place : redevance par manifestation par stand et par jour : CHF 50.00.
- Redevance supplémentaire de CHF 20.00 pour service d'alcool fermenté (vin, bière) ou de CHF 40.00 pour toutes boissons alcooliques (alcool distillé).

Les redevances et émoluments seront perçus le jour de la manifestation selon les tarifs en vigueur et seront versés au Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) par l'organisateur.

Spectacles

Les lieux de concerts sont : la grande scène (en haut de la rue Louis-Favre), Le Temple, la Passade et le Château.

La grande scène sera équipée d'une sonorisation comportant :

- 1 table de mixage avec ampli de 2 x 300 watts, comportant 10 entrées
- 2 enceintes de 400 watts chacune
- 3 micros avec câbles et pieds
- 1 retour de scène

Un bénévole sera disponible en permanence sur la grande scène pour les réglages de la sonorisation.

Une période de 15 minutes est accordée à chaque groupe pour le « sound-check ».

Les autres lieux de concert ne seront pas pourvus de sonorisation. Veuillez indiquer ci-dessous si vous disposez de votre propre sonorisation.

Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages ou pertes dus aux conditions météorologiques ou à tout autre événement. L'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile.

Résiliation

En cas de résiliation du présent contrat par le contractant, dès le moment où la plaquette de la manifestation aura été imprimée, celui-ci s'engage à dédommager l'organisateur en lui versant une somme de CHF 50.00.

En cas de non participation à la manifestation, le contractant dédommagera l'organisateur en lui versant une somme de CHF 100.00.

Litiges

En cas de litige, le for juridique est Boudry.

Le contractant faisant l'objet du présent contrat d'engagement souhaite effectuer

Nombre de prestations _____ de _____ minutes Genre _____

Préférences : intérieur extérieur matin après-midi autre _____

Le contractant possède sa propre sonorisation oui non

Stand oui non Expo artisanat autre

Électricité oui non si oui forfait CHF 50.00

Vente oui non si oui forfait CHF 50.00 pour nourriture et boissons non alcoolisées (SCAV)

Alcool oui non si oui forfait CHF 20.00 pour alcool fermenté ou CHF 40.00 pour tout alcool (SCAV)

Description du stand _____

Proposition de nourriture _____

Proposition de boissons _____

L'organisateur : « 2017, Boudry en vedette » – « 2017, Pavés en folie – édition 2020 »

Représenté par _____

Signature _____

Le contractant : _____

Représenté par _____

Signature _____

Boudry, le _____